L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 AOUT 1878. — 51me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 8 AOUT 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. et L. Levy, dans leur salle d'encan, No 98 rue des Magasins, habillements, articles de toilette, etc.

Manifeste Conventionnel.

Le manifeste de la Convention de Bâton-Rouge annonce de fort bonnes intentions de la part de ceux qui l'ont voté, mais nous ne pensons pas qu'il soit assez explicite pour satisfaire les véritables amis de la réforme. Il y a en effet une grande distance entre ce document et l'ordre économique de choses qui existait avant la guerre, et dont tous les hommes sages désiraient la restauration pure et simple. Il est vrai que la plateforme de la Convention de Bâton-Rouge contient, comme on dit en style figuré, une planche pour les réductions de traitements et de salaires, mais à la condition que ces retranchements ne nuisent pas à la bonne administration de l'Etat. Cette restriction anéantit la clause. On prétendra toujours qu'il est de l'intérêt et de la dignité de l'Etat d'être représenté dans les bureaux par des employés habiles et qu'on ne peut avoir les services d'hommes estimables et laborieux qu'en les payant bien. Avec cette raison, qu'on peut toujours opposer aux réformateurs, aucun retranchement n'est possible. Le fait est qu'on veut des places et qu'on en veut absolument; le fait est qu'on les veut aussi bien salariées. C'est la considération des places et des traitements qui tient en alerte tant de gens et qui fait qu'il y a toujours beaucoup de monde dans toutes les assemblées politiques quelles qu'elles soient. Si le nombre des places était réduit de moitié et que les salaires, attachés aux places qui resteraient, fussent réduits de moitié également, alors l'empressement à assister aux conventions de nomination en diminuerait d'autant, et le spectacle de beaucoup d'intrigues dont le peuple gémit lui serait épargné.

On sait très bien que la Convention de Bâton-Rouge, délibérant à la hâte et pressée de terminer ses travaux, ne pouvait pas descendre à de communs détails administratifs, mais sans s'occuper de minuties, elle aurait pu être plus énergique dans l'expression de son sentiment sur les réformes principales dont on éprouve plus que jamais le besoin. Les satisfaits peuvent répondre à cela qu'une convention de nomination n'est pas une législature. C'est vrai, mais quand la Législature sera assemblée, elle répondra aussi qu'une assemblée législative n'est pas une convention. Et que répondra la Convention quand elle se réunira? Elle suivra la maxime du manifeste de Bâton-Rouge, et répondra que l'intérêt et la dignité de l'Etat s'opposent aux réformes qu'on demande et qu'on ne saurait aller plus loin dans cette voie.

Et alors le peuple dira : C'est donc toujours la même chose. Malades nous étions et malades nous resterons. Nos assemblées, qui émanent cependant du suffrage universel, refusent d'appliquer à l'Etat le traitement qu'il faudrait pour guérir ses plaies, et nous sommes toujours dévorés par celles dont le gouvernement radical nous a affligés. Elles n'empirent pas, mais elles ne se cicatrisent pas. C'est toujours le même budget dispendieux et nuisible, mais plus honnêtement dépensé; voilà tout et ce n'est pas assez.

Le fait est que nous ne voyons pas comment, avec cette plateforme, la taxe de l'Etat pourrait être diminuée, la classe concernant l'économie sur les places étant réduite à rien par la condition qui l'accompagne. Alors comme il est impossible de réaliser quelque bénéfice sur la dette dont le fonds est déjà insuffisant si on veut la servir intégralement, il s'en suit que nous sommes arrivés au bout de notre latin, et que la taxe d'Etat avec ses accessoires d'impôts sur les salaires et sur les mobiliers, sera toujours à peu près de 1½ pour cent, ou de 3 o/o au moins en joignant à cette taxe celle des paroisses dont le paiement est tout aussi obligatoire que le paiement de la taxe d'Etat. Or, combien de cotonneries et de sucreries donnent un revenu net au-dessus de 3 p. o/o? Il y en a fort peu, et, sur trois années, d'après l'expérience acquise, il y aura toujours une année où le revenu de la plupart des exploitations rurales sera au-dessous.

Comment la convention a-t-elle passé sous silence la nécessité d'attirer les émigrants par la modicité de la taxe? Cette planche là devrait être la planche principale de la plateforme. On se demande souvent pourquoi les émigrants viennent s'établir partout dans le Sud, partout excepté en Louisiane. La raison en est simple : c'est parce que l'Etat de la Louisiane est le plus taxé de tous. Il est quatre fois, cinq fois plus grevé que tous ses voisins. Les émigrants, surtout les fermiers du Nord, qui, avant de prendre une détermination, se procurent toutes les informations qui les intéressent, vont en Georgie, dans l'Alabama, dans le Mississippi, au Texas, et ne viennent pas en Louisiane. Ils s'en détournent au contraire et évitent notre Etat comme on évite la peste. Que notre taxe d'Etat soit réduite de 12 mills à 5 mills, et ces fermiers qui connaissent de réputation le sol fertile, inépuisable, de la Louisiane viendront s'y établir en foule et feront tout à l'accroissement des matières nouvelles compensant dix fois pour une le déficit temporaire causé par la réduction dont il s'agit.

Encore une fois, comment la convention a-t-elle gardé le silence sur un pareil sujet? C'est pourtant le sujet à l'ordre du jour. Il est connu que les fils d'affranchis, élevés dans les écoles gratuites, ne vaudront pas leurs pères pour le travail des champs, que le prix de ce travail augmentera sans cesse et que le travail même fera défaut. Une planche à cet égard était donc nécessaire, indispensable, pour le bien de l'Etat.

C'est un oubli dira-t-on. Non, ce n'est pas un oubli, répondront les réformateurs, et ce qui prouve que ce n'est pas un oubli, c'est le silence que la convention a gardé [illegible] tationale [illegible] par la [illegible] Législature [illegible] un mot [illegible] 1 0 [illegible] c'est quelque chose; c'est une réduction de [illegible] d'un tiers sur ce qui existe. Pourquoi ne pas commencer par [illegible] que le peuple [illegible] Répond-t-elle cette réduction parce qu'elle veut [illegible]

[illegible] pas exigé en dix ans? L'a-t-elle imposée, ou la suppose-t-elle insuffisante? Veut-elle seulement une session en trois ans? Ce serait plus beau encore, si tel était son sentiment, elle a mal fait de ne pas le dire explicitement, car cela eût été un sujet de joie pour tous les citoyens non politiciens, pour tous les citoyens honnêtement intéressés au bien public.

La convention n'est pas mieux satisfaite des amendements judiciaires, ni de tous les autres puis qu'elle n'exprime son opinion sur aucun. Ce sont pourtant ces amendements qui permettraient à l'Etat une réduction de taxe à 1 0/0, puisque leur adoption donnerait lieu à une économie de $450,000 annuellement. Ou bien, la convention a-t-elle craint que l'adoption de ces amendements rendit impossible la convocation d'une convention constituante? Cela ne vaudrait pas mieux, car si avec le vote des amendements, l'appel d'une convention constituante est inutile, pourquoi avoir recours à cette mesure? Les élections pour une convention et une session conventionnelle, qui durera on ne sait combien de temps, ne coûteront pas moins de $500,000. Or, c'est là un mauvais acheminement à la réforme. Où l'Etat avec sa dette à servir pourra-t-il se procurer cette somme? et puis, la convention fera-t-elle mieux que la Législature? Cette somme de $500,000 sera peut-être dépensée sans compensation.

Quant aux monopoles, la convention de Bâton-Rouge ne s'en est pas plus occupée qu'elle ne s'est occupée des amendements constitutionnels.

Nous approuvons toutefois vivement la retenue qu'elle a gardée sur la question de la grande convention constituante. Elle en confie la solution à la prochaine Législature tout en recommandant une convocation aussi prochaine que possible; cela signifie que la Législature fera à cet égard ce qu'elle voudra. Nous la remercions d'avoir renommé pour le Congrès des mandataires qui nous y ont bien servi et qui méritaient d'être renommés. Rompus maintenant aux usages des chambres fédérales, ils seront plus à même encore de nous rendre de nouveaux services.

Plateforme Démocratique.

Nous comptions recevoir ce document mardi soir par le télégraphe, mais les dépêches nous ayant manqué, nous n'avons pu le publier que partiellement. Nous le reproduisons aujourd'hui en entier. Nos lecteurs y trouveront d'excellents paragraphes bien que toute la pièce nous paraisse insuffisante sous le point de vue de la réforme, ainsi que nous le démontrons dans l'article précédent.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement, le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir. Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Ruthford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement [illegible] l'opposition des membres du Congrès national à un système [illegible] rieures, pour restaurer [illegible] Etats du Sud [illegible] et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique du Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation [illegible] en rapport avec les besoins du commerce, [illegible] ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande [illegible] système de banque nationale [illegible] que les billets [illegible] place [illegible] des Etats [illegible] montant [illegible] billets du Trésor [illegible] les lois [illegible]

10. Résolu que, Nous demandons [illegible] de reprise et nous [illegible] oppose à la [illegible] républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au-dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les [illegible] par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu que favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

NOMINATIONS.

Hier matin les trois candidats proéminents pour la place de trésorier d'Etat, ayant nommé un comité de six membres qu'ils ont chargé d'aviser à un moyen d'élection de nature à procurer un prompt résultat, ce comité a décidé que des scrutins d'épreuve auraient lieu entre les candidats, mais de l'un à l'autre seulement et non collectivement, celui des trois qui aurait le moins de voix devant se retirer. La convention a accepté cet arrangement et les scrutins ont donné les résultats suivants :

Burke et Richardson, 223 pour le premier, 202 pour le second. Avant l'appel du vote, M. Moncure avait déclaré qu'il espérait que ceux qui le soutenaient voteraient [illegible] comme ils l'entendraient, mais que pour lui personnellement, il préférait M. Richardson.

M. Burke a déclaré de son côté qu'il n'avait aucune suggestion à faire, qu'il espérait que chacun voterait suivant ses sentiments et ses sympathies.

Second scrutin, Richardson contre Moncure. 246 pour le premier, 169 pour le second. Ce résultat ayant mis Moncure hors de concours, un troisième ballotage s'est ouvert entre Burke et Richardson, et les hommes de ce dernier qui avaient voté pour lui contre Moncure se sont tournés contre lui quand il s'est agi de Burke et ce dernier a été nommé par 265 contre 147. Ainsi la déclaration de préférence de Moncure a eu une influence opposée à celle qu'on aurait pu en attendre raisonnablement. La campagne contrairement à ses habitudes a déserté la campagne et a voté pour la ville dont tous les délégués ont voté comme un seul homme pour Burke.

Ayant été conduit sur la plateforme, l'heureux candidat a remercié l'assemblée en quelques paroles.

Le sénateur Eustis, qui avait assisté à toutes les délibérations de la convention et qui se trouvait là, a été invité à prononcer un discours, invitation à laquelle il a cédé volontiers. Il a félicité la Louisiane d'être enfin délivrée de l'intervention fédérale et d'avoir la certitude que désormais ses droits électoraux seraient respectés.

Passant ensuite à la question des améliorations intérieures, il a déclaré que l'Etat avait le droit de demander l'assistance du gouvernement et que cette assistance serait obtenue si des efforts convenables étaient faits dans ce but. M. Eustis a recommandé une action continue et énergique contre laquelle il est sûr que la jalousie des démocrates du Nord viendra échouer. Il faut donc demander hautement justice pour le Sud et combattre la fausse parcimonie des meneurs du Nord.

Ce discours a été suivi de plusieurs autres pour le compte-rendu desquels la place nous fait défaut.

La convention du second district congressionnel s'est réunie de nouveau et Ellis a été nommé par acclamation.

DÉCÈS.—Beaucoup de gens seront étonnés d'apprendre que le Dr Félix B. Gaudet, est mort hier subitement d'une maladie du cœur. Le Dr Gaudet avait une constitution qui paraissait forte et robuste et personne ne pensait qu'il dût être ravi si tôt à l'estime et à l'affection de ses nombreux clients. Le Dr Gaudet laisse de vifs regrets car c'était un de nos meilleurs praticiens, ayant fait avec beaucoup de succès ses études à Paris et à Philadelphie. Il était né dans la paroisse St-Jacques en 1822 et avait été pendant quelques mois président du Bureau de santé.

QUARANTAINE.—M. Badger, maître de poste à la Nlle-Orléans, a reçu hier soir du surintendant du service de la malle par chemins de fer pour cette division, le télégramme suivant :

Atlanta, Gie., 6 août 1878.

Le Bureau de Santé de Shreveport, en Louisiane, a mis en quarantaine toutes les matières postales de seconde ou de troisième classe arrivant de places infectées de fièvre jaune.—Envoyez seulement la malle des lettres à ce point, jusqu'à ce que la quarantaine soit levée.

L. M. TERRELL, Surintendant.

HONNEUR A ACKLEN.—Nous recevons de Houma, paroisse Terrebonne, la lettre suivante :

Houma, 7 août 1878.

Editeur de l'Abeille.—Un salut a été tiré hier soir en l'honneur de la seconde nomination de Joseph H. Acklen pour représentant du Troisième District au Congrès. Acklen est le favori du peuple et il y a un grand enthousiasme dans toute la paroisse.

Respectueusement, ANDRE F. CHAMPEAU, Editeur du Courrier.

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'Illustration et du Monde Illustré du 20 juillet.

M. GAMBETTA ET LE CONGRÈS DE BERLIN. — Le correspondant parisien du Times a eu une entrevue avec M. Gambetta, [illegible] ici quelques passages saillants de la conversation du reporter du journal anglais, en laissant, bien entendu, à ce dernier, la responsabilité de son récit;

M. Gambetta déclare qu'il ne peut être absolument l'adversaire des classes du Congrès, car malgré tous ses défauts, il procure à l'Europe en général et à la France en particulier le plus grand bienfait auquel on puisse aspirer — la paix. Ce résultat est si immense et si considérable, qu'il couvre tous les défauts que l'on rencontre dans les détails.

Moi et quelques autres pouvons mal penser de certaines concessions qui ont été faites aux principes de lois internationales, mais [illegible] concevons d'avance toutes les difficultés de cette entreprise, où il était impossible d'en sortir sans que les plénipotentiaires fussent blâmés d'une manière ou d'une autre.

Le bloc européen a été respecté, et elle a reçu un grand hommage de la Russie quand celle-ci victorieuse a soumis le traité de San-Stefano à l'appréciation et à la ratification des autres puissances.

La France a montré combien elle désirait la paix, et a obtenu, à Berlin, le plus grand succès qu'elle pouvait espérer, c'est-à-dire de contribuer à cette œuvre de paix.

Je ne veux pas examiner à fond les autres questions; néanmoins, lorsque la triple alliance fut conclue en 1873, quoiqu'on ne puisse pas affirmer que cette alliance ait été conçue contre la France, on doit remarquer que le pays qui en a été écarté ne devait certainement pas être favorisé par la réunion des sentiments des trois empereurs.

Le Congrès aura eu pour effet de modifier cette alliance, et nous devons nous féliciter de cet état de chose.

L'Angleterre, par ses positions actuelles en Orient, surveille la politique [illegible] la guerre, ce pays servira toujours de médiateur. N'est-ce pas juste et raisonnable que cette nation [illegible] garde.

Nous devons retourner à une alliance anglo-française et non franco-russe.

BUTLER ET KEARNEY.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis :

Mardi dernier a eu lieu à Brighton, Massachusetts, l'entrevue projetée entre l'agitateur californien et le général Butler. Kearney voulait voir Butler avant de se lancer dans la campagne qu'il est venu entreprendre, et Butler a fait les frais du rapprochement. L'entretien a été courtois, amical même, et il semble que l'entente a été scellée. C'était une épreuve délicate pour un homme relativement inculte et primitif comme Kearney de se trouver face à face avec un politicien aussi expérimenté que Butler, et la vérité est qu'il ne s'est pas montré inférieur à son interlocuteur; il a fait preuve d'une grande supériorité sur les chefs de faction qui ont posé dans ces derniers temps devant l'opinion publique, et, à part quelques excursions dans la déclamation banale, on peut reconnaître dans les traits de sa conversation qui nous sont rapportés un esprit lucide et ferme, qui sait ce qu'il veut, qui connaît les questions dont il traite, et qui se possède assez pour les exposer sans digressions oiseuses.

M. Kearney n'oublie pas qu'il vient de la Californie, et, comme il l'a dit déjà, il est préoccupé au premier chef des intérêts de la Californie. Il veut y faire cesser le fléau de l'immigration chinoise, et il recherche attentivement les moyens de le faire légalement. Il saisit avec empressement l'occasion de consulter à ce sujet M. Butler, qui, il faut lui rendre cette justice, est un excellent conseiller sur les questions constitutionnelles.—Quelle est l'autorité de l'Etat pour empêcher l'immigration chinoise?—Quels amendements peut-on introduire dans la constitution de l'Etat, qui va être prochainement révisée, pour faire une position spéciale aux étrangers qui ne sont point susceptibles de devenir citoyens américains, sans contrevenir au 14e amendement à la constitution des Etats-Unis? [illegible] du droit de pêcher dans les eaux intérieures? de recevoir des [illegible] par conséquent, d'exercer [illegible] assujetties à la licence? de [illegible] tribunaux d'Etat,—et de jouir des autres privilèges appartenant aux citoyens?—L'Etat peut-il prélever des taxes de capitation sur les étrangers de cette catégorie?—L'Etat peut-il conférer aux municipalités le droit de les expulser de leurs limites?—Enfin, que peut faire l'Etat, en général, pour se protéger contre ce fléau?

Ces questions ont été examinées une à une, et M. Butler a mis une heure et demie à y répondre. Sans doute M. Kearney a tiré profit de la consultation, et il s'en servira utilement devant la convention constitutionnelle dans l'organisation de laquelle il a joué un rôle si important. Nul doute que ce ne soit pour lui un nouvel élément de popularité quand il reviendra poursuivre son œuvre en Californie.

Sur les questions générales, comme nous l'avons déjà dit, l'entente a été à peu près complète. On a parlé des chemins de fer qui, a dit M. Butler, doivent être des routes publiques, soumises au même régime que les autres routes publiques. Le nom de Vanderbilt ayant été prononcé, Kearney interrompit vivement : "Ces gens-là, dit-il, sur la côte du Pacifique nous les appelons des voleurs."

—Les hommes, a répondu M. Butler, ne sont pas tant à blâmer que le système auquel est dû ce monopole. Les ouvriers ont voté pour ce système, et eux aussi sont coupables. " — Soit" a répliqué Kearney; nous taillerons des deux côtés. Qu'on pende quelques-uns des voleurs, et qu'on abatte le système à coups de scrutin. Maintenant général, que pensez-vous des greenbacks?—Les greenbacks? — les greenbacks sont de l'argent non soumis à l'impôt. Les Schylocks veulent leur faire porter intérêt.—De l'argent! de l'argent! reprend vivement Kearney; ce que nous voulons d'abord, c'est un bon gouvernement; après cela l'argent s'arrangera tout seul. Si les cailloux étaient de l'argent demain, ces voleurs s'arrangeraient pour l'accaparer." Il n'a pas été fait d'autre allusion aux questions financières, et, en fait, il semble que ce soit la moindre préoccupation de M. Kearney. "Je vois, général, a-t-il repris, que vous êtes ici en grande faveur auprès des ouvriers. — Cela est naturel; un homme ne peut pas vivre soixante ans dans une communauté sans y avoir des amis.—Mais si vous vous portez candidat au poste de gouverneur, vous devrez abandonner votre siège au congrès.

—J'ai l'intention de renoncer au congrès, que je sois candidat au poste de gouverneur ou non,—ce qui n'est encore nullement décidé." Puis le général a expliqué pourquoi il veut quitter le congrès. Il y a siégé dix ans. Il y a, du Maine à la Californie, 130,000 individus qui pensent qu'ils ont une hypothèque sur son temps pour s'occuper de leurs pensions et de leurs petites affaires en général, ce qui est pour lui une charge passablement onéreuse, sans compter les querelles, les discussions, les hostilités, etc. Il est fatigué de tout cela, il ne veut plus en entendre parler.... Il a encore été question des caisses d'épargnes.

Au Massachusetts a dit M. Butler, elles ne sont pas capables de payer 50 cents le dollar. En Californie, a répliqué Kearney, elles ne valent pas 20 cents au dollar, je ne cesse de le dire et on ne veut pas le croire.—Les titres de rente et tous les capitaux improductifs doivent être exempts d'impôts, etc. — Enfin, dernière question de Kearney; " — Général, sur quelle base pensez-vous que les ouvriers doivent être organisés dans le Massachusetts? — Cela mérite réflexion, répond simplement Butler, manifestement embarrassé; il s'en tire par cette conclusion : Nous sommes d'accord sur beaucoup de points, et nous avons chacun notre opinion en matière de finances."

LE PRINCE DE GALLES ET M. GAMBETTA.—On lit dans le Moniteur :

Le Courrier de Paris, correspondance autographiée adressée aux journaux républicains de province, nous apprend que le prince de Galles a fait exprimer à M. Gambetta son désir d'avoir avec lui un nouvel entretien [illegible]

En conséquence, il l'a prié de venir déjeuner avec lui à l'hôtel Bristol.

M. Gambetta a accepté et le 20 juillet la voiture du prince de Galles est allée chercher M. Gambetta rue de la Chaussée-d'Antin.

Lord Beaconsfield s'est visiblement attaché, dans ses discours qu'il a prononcé à la chambre des lords, à panser avec des paroles aimables la blessure faite à l'amour-propre de notre pays par la divulgation du traité anglo-turc. Ces efforts n'ont pas obtenu tout-à-fait, de ce côté de la Manche, [illegible] l'annexion de Chypre et l'établissement du protectorat anglais sur la Turquie d'Asie?

Nos renseignements particuliers nous représentent l'opinion en Angleterre comme très préoccupée de l'effet fâcheux produit en France par la divulgation du traité du 4 juin. Peut-être aussi nos voisins, qui envisagent non sans appréhension l'étendue des obligations que [illegible]

[illegible]

—Le 22 juillet au soir, l'empereur Guillaume a fait sa première sortie; [illegible] qu'elle a poussé jusqu'à Thiergarten. L'empereur était dans une voiture fermée, à deux chevaux, avec son médecin, le docteur Lauer; son adjudant suivait dans une seconde voiture. Pour éviter toute ovation et des attroupements, les deux sorties impériales avaient été tenues secrètes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 8 août 1878.

—Temps : clair ou partiellement couvert, vent léger et variable du sud, température stationnaire.

Thermomètre du 7 août 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	79	26
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	86	30

Paragraphes.—Beaucoup d'hommes de couleur se plaignent, avec amertume, de la conduite des autorités douanières à leur égard. Ils disent que toutes les places dignes de l'ambition des citoyens qui aspirent à servir le pays ont été données à des blancs, et ces blancs, en tant qu'il s'agit de politique, ne méritent pas de les occuper, car ils n'ont pas été aussi utiles au parti que les chefs et les hommes de l'autre race. Il est résulté de ces désillusions et de ce mécontentement, l'organisation, dans plusieurs wards, de clubs indépendants, dont le but est d'entretenir une opposition énergique à tout ce qui émanera de la bâtisse fédérale. On assure que cet état de choses a été l'objet de très vifs débats au comité républicain.

—Le pont de l'angle des rues Clio et Locust est cassé.

—Le hangar d'une maison située au coin des rues Moreau et Mandeville est un danger pour les passants.

—Les compagnies d'assurance paieront douze cents piastres à M. Werlein. On a cru d'abord que la perte s'élèverait à quinze mille piastres.

—On se demandait, hier soir, au rendez-vous des politiciens et des citoyens de loisir, si le comité républicain de la paroisse d'Orléans allait se débander.

—La malle du 27 juillet au 2 août inclusivement est revenue de Galveston, les autorités du Texas n'ayant pas voulu la recevoir.

—Depuis samedi dernier, la compagnie [illegible] de Morgan ne transporte plus la malle, mais celle-ci sera expédiée, dorénavant, le mardi et le samedi, pour la paroisse Terrebonne, d'où elle sera envoyée aussi loin que possible.

—Jackson accepte nos lettres, mais refuse nos journaux.

—Memphis dit à la malle de la Nlle-Orléans : vade retro.

—Vingt-deux mariages et trente-deux naissances dans la semaine.

—Vingt-trois décès à l'hôpital de charité et cinq à l'hôtel Dieu, du 31 juillet au 6 août.

—La première compagnie des francs-tireurs d'Orléans célèbrera le premier anniversaire de sa fondation, dimanche, 11 août, à 6 heures du soir, à la loge de l'école polaire No 1, coin Kerlerec et Remparts. Nos remerciements au capitaine Armand Sollé pour sa gracieuse invitation.

—Le bureau des assesseurs n'admet pas le [illegible] en matière d'enquêtes du genre de celle qu'il vient d'instituer. Il insiste sur ce que les propriétaires et les négociants lui révèlent les noms des courtiers qui leur ont fait des propositions de réduction.

—La douane a ressenti de la quarantaine. Les commissaires des Etats-Unis regrettent profondément les bateaux à vapeur, dont l'absence nuit à leurs revenus.

—Les employés de la bâtisse fédérale sont très heureux que les bureaux en ferment une heure plus tôt que par le passé.

—Il y a quinze cas de fièvre jaune à Port Eads.

—Avec quelle joie les parents et les amis des pauvres malades de la fièvre jaune n'apprendraient-ils pas la nouvelle que la société Howard—les bons Samaritains des années désastreuses—a reparu parmi nous!

—Le maire va prendre, immédiatement, des mesures pour la distribution de cent tonnes de chaux attendues du Caire.

—Le Dr Choppin prie instamment M. Pilsbury de veiller à ce que les aides des inspecteurs de santé touchent leurs salaires.

—L'adjudant-général Pattee est de retour de Bâton-Rouge; ses amis et le public l'ont trouvé à ses bureaux, hier matin.

—L'express company renvoie aux expéditeurs les colis qui avaient été envoyés d'ici à Galveston, pour l'intérieur du Texas.

—On a vu une masse de légumes pourris, dans la rue Alix, entre les rues Valette et Chesnut, Alger.

—Le sixième precinct du quatrième district est d'une saleté dangereuse, d'après le rapport du sergent Ryan.

—Dans la nuit de mardi à mercredi, les poules, les coqs et les canards ont disparu, comme par enchantement, de la basse cour de M. William Robinson, à l'angle des rues Rocheblave et Lapeyrouse.

—Le pont du coin des rues Ferdinand et Levée est en mauvais état.

—Le gouverneur a nommé, hier, M. L. C. Guillotte assesseur de la paroisse de Jefferson, en remplacement de M. Edouard Brou, démissionnaire.

—Hier après-midi, vers cinq heures, une pompe à vapeur faisait passer de l'eau du fleuve dans les ruisseaux, au pied de la rue Toulouse. Le reporter s'est arrêté pour l'admirer.

—Les réparations et les embellissements se poursuivent rapidement au théâtre de l'Opéra. L'intérieur et l'extérieur de l'édifice seront mis à neuf.

—Il règne une grande effervescence, au sujet de la fièvre jaune, dans les paroisses que traverse la Rivière Rouge. Les voyageurs sont forcés d'y subir la quarantaine, et [illegible] toutes les marchandises, excepté le whisky et le tabac.

— Un vol audacieux. Deux individus sont entrés, dans la nuit de mardi à mercredi, aux bureaux du comptable de l'école de natation de M. Hammorley, au pied de la rue Sempure; après avoir désarmé le watchman, qui avait fait feu sur l'un d'eux, sans résultat, ils ont enfoncé un tiroir et emporté tout l'argent qui s'y trouvait. La police les cherche en vain.

—Le quai du dry dock de Valette, à Alger, a besoin de réparations.

—Les trottoirs de la rue Powder, entre les rues Peter et Market, pourraient être bien mieux qu'ils ne le sont actuellement.

—Il paraît qu'on ne s'entend guère, à Morgan City, sur la nécessité d'établir une quarantaine contre la Nouvelle-Orléans; nous avons même entendu dire que cette différence d'opinion y avait été cause de désordres.

—Le bureau des assesseurs s'en tient à la loi de 1877, laquelle déclare que l'assessment des propriétés [illegible] cette année-là ne pourra être changé qu'au bout de quatre ans, mais M. Rengstorff et ses collègues ont, peut-être, oublié la clause qui veut que l'assessment soit basé sur la valeur [illegible] C'est une question qu'il faudra soumettre aux tribunaux.—Le bureau a décidé que la loi ne l'autorise pas à désigner des arbitres.

La Chambre de Commerce, [illegible] sa dernière séance, a protesté, vu le peu de décès causés par la fièvre jaune, contre la quarantaine établie, par plusieurs villes, au préjudice de la Nouvelle-Orléans—quarantaine qu'elle a qualifiée d'inutile et de déraisonnable.

M. Thomas Tupper, qui, avec le général Bussey, a défendu, l'hiver dernier, à Washington, les intérêts du commerce de notre ville et de toute la vallée du Mississippi, a rendu compte de sa mission; il s'est étendu longuement sur les obstacles qu'il a rencontrés dans la capitale, sur les efforts que la délégation a dû faire pour obtenir la réouverture de l'hôtel de la monnaie, les moyens de protéger notre port et la somme qu'il faut pour améliorer la navigation de la Rivière Rouge. Trois des questions qui seront signalées à l'attention du prochain congrès et qui intéressent au plus haut degré, sont : la construction et l'achèvement des levées; la construction du chemin de fer du Texas et du Pacifique; l'établissement d'une ligne de steamers entre les Etats-Unis et le Brésil.

M. Tupper a fait ressortir, avec beaucoup de talent, les immenses avantages que nous retirerions du succès de ces trois projets, mais il n'a pas caché à ses auditeurs l'opposition qu'ont eu et qu'auront à combattre ceux qui les préconisent.

—Nous signalons à l'attention de messieurs les propriétaires de magasins l'avis du "Board of Underwriters" inséré dans nos colonnes.

—Le juge Miltenberger a fait subir un interrogatoire à vingt individus, tous témoins de la scène scandaleuse qui s'est produite la semaine dernière, rue du Canal, et, chose incompréhensible, aucun n'a vu Tom Doherty et autres prévenus, se livrer à une conduite tapageuse. L'aveu de l'ignorance de ces vingt témoins dans cette affaire est renversant, car ils n'étaient, ce jour là, ni sourds ni aveugles. Le juge néanmoins a refusé de mettre l'affaire hors de cour, et a ordonné la citation de vingt autres témoins. Nous ne pouvons qu'applaudir à la sagesse d'une semblable décision.

Le juge comprend toute l'importance de cette affaire, et, en magistrat consciencieux, il veut que justice se fasse.

La fièvre jaune.—Il y a eu 7 décès causés par la fièvre jaune, dans les vingt-quatre heures expirées hier, à midi. Le nombre de cas est, jusqu'à présent, de 353 et celui des morts de 95.

Rosina Dietz, native de la Nouvelle-Orléans, âgée de 3 ans et 9 mois, rue Toledano, entre Dryades et Baronne.

Wm. Young, natif du Maryland, âgé de 32 ans, No 213 rue Douane.

Charles E. Johnson, de New Jersey, âgé de 24 ans, No 267 rue Commune.

Florence A. Blessey, Nouvelle-Orléans, âgé de 4 ans, No 106 rue Constance.

John H. Kelting, Nlle-Orléans, âgé de 8 ans et 11 mois, No 147 rue Terpsichore.

Lillian Fieney, Nlle-Orléans, âgé de 11 ans, encoignure Camp et Erato.

Hattie Hogan, de Virginie, résidant ici depuis 8 ans, âgée de 24 ans; No 12 rue Remparts.

Le nombre de nouveaux cas constatés dans les vingt-quatre heures expirées hier, à midi, est de 37, et celui des décès de 1.

Deux malades ont été reçus à l'hôpital de charité, dans les mêmes vingt-quatre heures.

Ventes inscrites aux bureaux de l'enregistreur des aliénations :

Succession de Mme August Limberg à Miles Lizzie et Nora Giraud, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Philip, Prytania, Dryades et Baronne ...$1,150

Mme Nicholas Weil à Jacob Williams, deux terrains et demi avec bâtisses, compris entre les rues Cambronne, Madison, Jeannette et Sixième ...$825

Succession de Mme Joseph Bardo à Henry F. M. Bohlen, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Lapeyrouse, Laharpe, Miro et Galvez ...$1,000

La même à Moritz Seeliger, un terrain avec améliorations, compris entre les rues Marais, Villeré, St-Louis et Conti ...$875

Mme Auguste Caron à Charles Denlan, 1. Un ilet avec bâtisses, compris entre les rues St. Claude, Hancock, Marais et Tricou; 2. Vingt-deux terrains compris entre les rues Tricou, Hancock, Urquhart et Marais ...$1,600

Le Conseil de Ville a siégé hier.

La compagnie de pompiers No 24 s'est plainte de la manière dont les contracteurs réparent sa bâtisse.

Le Dr Choppin a demandé que la corporation fournît, constamment, au bureau de santé, une quantité suffisante d'acide carbolique de bonne qualité. Les importateurs d'acide Calvert ne veulent plus accepter les conditions actuelles, et l'acide de MM. Page & Cie n'est pas ce qu'il devrait être.

M. Diamond a annoncé la destitution de James Riley, watchman de nuit, et celle de John Farrell, portier, de la maison de refuge des jeunes garçons—destitution qu'avait recommandée le comité d'enquête. L'acte de l'administrateur a été approuvé.

L'avocat de la ville a informé le conseil que la loi ne s'oppose pas à une ordonnance qui autoriserait M. Robert C. Wood à construire un marché sur le terrain neutre de l'Avenue Napoléon.

Sur la proposition du colonel Denis, administrateur des finances, le maire et M. McCaffrey ont été pleinement autorisés à remplir, sans retard, toutes les réquisitions du bureau de santé.

Le maire et le colonel Denis ont été chargés de fournir la somme dont auront besoin le Dr Choppin et ses collègues.

L'ordonnance qui permet à M. A Stratz d'avoir un four de boulanger au coin des rues Terpsichore et Magnolia, a été rappelée.

M. G. Prisch a été autorisé à établir une petite machine à vapeur, sur sa propriété, rue Royale, près Clouet.

Le conseil a sanctionné l'émission de bons de la compagnie des waterworks.

La prise en considération d'une ordonnance relative à la construction d'un marché dans le sixième district, et d'une ordonnance qui a trait à l'emplacement d'une station de police, centrale, a été remise à une autre séance.

Le secrétaire a lu un mémoire d'un grand nombre de négociants qui demandent le nettoiement parfait des rues.

Sur la proposition de M. Cavanac, l'ordonnance qui autorise la construction d'un four de boulanger au coin des rues Thalie et Remparts, a été abrogée.

[illegible]

On attribue à M. de Bismarck ce mot assez curieux sur les résultats du Congrès de Berlin :

—L'Italie et la France se plaignent de ne rien avoir reçu : mais en somme elles font l'effet de deux personnes invitées par politesse à une soirée, et qui voudraient partager les enjeux de la table de whist, sans avoir touché une carte ni parié un sou!

SIMULACRE DE COMBAT NAVAL A MARSEILLE.—L'escadre d'évolutions qui est à Marseille s'est livrée récemment à un simulacre de branle-bas de combat.

A dix heures précises du matin, le capitaine de vaisseau commandant le Richelieu montait sur la dunette et donnait le premier signal de branle-bas de combat. Immédiatement les postes s'organisent, les canonniers prennent place aux batteries de l'entrepont, les vergues se couvrent pour cacher les gabiers, les fusiliers et les hommes de mousqueterie se placent sous la conduite de leurs officiers respectifs.

A fond de cale, toutes les portes étanches de l'avant sont fermées, l'air arrive par des conduits en toile qui le prennent sur le pont; les lits sont organisés pour permettre de prendre les blessés sur le pont et, au moyen de poulies, les descendre à l'infirmerie, où se tiennent les chirurgiens, les aides et l'aumônier.

La manœuvre des canons a été faite avec une admirable rapidité; sous les ordres du capitaine de batterie, les hommes font fonctionner avec une surprenante facilité ses énormes canons de 24 qui pèsent plus de 14,000 kilog. L'on a fait pendant une heure le simulacre du tir en introduisant dans l'âme des canons les projectiles, les gargousses, mais sans tirer : ce qu'en terme de marine on appelle le branle-bas à sec.

Pendant ce temps, diverses manœuvres des plus intéressantes s'exécutaient sur le pont : les fusiliers, rangés en tirailleurs le long du bordage, faisaient feu sur un point donné, puis se formaient en peloton pour continuer le feu, et revenaient ensuite derrière leurs garages.

Après une manœuvre d'abordage, tous les hommes, le sabre d'une main, le revolver de l'autre, rangés en bataille sur le pont, sous la conduite de leurs officiers, le signal a été donné pour le simulacre d'un incendie : d'abord à la coupée de babord, puis incendie général dont le foyer principal aurait été au poste de l'équipage.

A ce moment, la grosse cloche sonne le tocsin, et l'équipage entier court aux pompes, pendant que la compagnie des charpentiers du bord se range sous les ordres du maître calfat.

A onze heures, le branle-bas était terminé, et l'équipage quittait les armes pour déjeuner.

LE NAIN DE L'EXPOSITION.—On exhibe à l'Exposition de Paris un vrai général Tom-Pouce. Figurez-vous un petit homme, haut de 80 centimètres, et âgé de vingt et un an. Il pèse vingt livres. Chose très curieuse, en venant au monde il était conformé comme tous les enfants, et pesait le poids ordinaire, neuf livres environ. Il n'a gagné que onze livres en vingt ans.

Ce nain est originaire du département de l'Aisne. Il a cinq frères et sœurs, dont quatre sont de taille ordinaire, et ont fait souche; ce dont le cinquième, qui a douze ans de plus que notre nain, n'est guère plus haute que lui.

Le nouveau Tom-Pouce sait lire, écrire. Il chante très bien. Il est d'une gaieté étonnante. Il fait un effet superbe en général turc.

On l'exhibe à la brasserie Internationale, 35, avenue de la Bourdonnaye.

Bulletin météorologique.

Mercredi, 7 août, 3 h. 43 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Gia.	98	Memphis, Tenn.	95
Corsicana, Tex.	98	Mobile, Ala.	92
Caire, Ill.	92	Montgomery, Ala.	94
Cincinnati, O.	86	Nashville, Tenn.	92
Davenport, Iowa	82	New Orleans, La.	90
Dubuque, Iowa	86	Omaha, Neb.	93
Galveston, Texas	88	Pittsburgh, Pa.	82
Indianola	92	Savannah, Gia.	94
Keokuk, Iowa	92	Shreveport, La.	98
Key West, Fla.	92	St Louis, Mo	90
La Crosse, Wi.	86	St Paul, Minn	89
Leavenworth, Kas.	94	Vicksburg, Miss	95
Louisville, Ky.	88	Yankton, D. T.	92

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.04	Nashville, Tenn	3.09
Caire, Ill.	19.02	New Orleans*	10.04
Cincinnati, O.	12.03	Omaha, Neb.	11.03
Davenport, I.	4.02	Pittsburgh, Pa.	3.00
Keokuk, Iowa	5.11	Shreveport, La.	17.11
La Crosse, Wis.	2.00	St Louis, Mo.	18.03
Leavenworth, K	12.03	St Paul, Minn.	3.09
Louisville, Ky.	7.50	Vicksburg, Miss	21.02
Memphis, Tenn	14.00	Yankton	18.09

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

W. U. SIMONS, Sergent Signal Service, U. S. A.

33.— Nettoyez la voie pour que le système soit purifié de ces résidus qui vicient les fluides et nuisent à la santé. Cet important chenal de sortie, l'intestin, peut être désobstrué d'une manière permanente par l'usage des Hostetter's Stomach Bitters. Ces Bitters, en effet, par une action douce et lente chassent les impuretés par les parois du canal intestinal quand elles sont affaiblies par la constipation et l'imprudent emploi de violents purgatifs. L'estomac, le foie et les organes urinaires sont également renforcés et rendus à une action salutaire par ce bienfaisant tonique et correctif, et chaque organe, fibre, muscle et nerf profite à cette influence réconfortante. Etant de sa nature d'une saveur agréable, étant aussi un stimulant médicinal de premier ordre, devant son efficacité aux sources botaniques exclusivement, c'est le remède le mieux adapté à l'usage des familles en raison de son action sûre et prompte.

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop connu sous le nom de "Mrs Winslow's Soothing Syrup" pour toutes les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, règle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.
8 avril—

Une vérité indéniable.— Vous méritez de souffrir et si vous menez une vie misérable dans ce monde si beau, c'est entièrement votre faute et il n'y a qu'une excuse pour vous—votre préjugé déraisonnable qui a tué des milliers de gens. Le sens commun vous montrera bientôt que le "Green's August Flower" vous guérira de la maladie du foie ou de la dyspepsie et de tous leurs misérables effets, tels que le mal de tête, les palpitations de cœur, les aigreurs de l'estomac, les constipations, des lourdeurs de tête, de la prostration nerveuse, de la morosité, etc. L'August Flower se vend maintenant dans toutes les villes du continent et il n'y a pas un droguiste qui ne vous parlera de ses guérisons merveilleuses. Vous pouvez acheter une bouteille d'échantillon pour 10 cents. Trois doses vous soulageront.

Décédée hier, à 8 heures et demie du soir, Mme S. GEO. BOULET, née PAULINE F. BLACHE.

Les amis et connaissances des familles Boulet et J. B. Blache sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui 8 août, à 5 heures du soir. Le convoi partira de la maison mortuaire à l'encoignure des rues St. Claude et St. Antoine.

Décédé, hier après-midi, à cinq heures, à l'âge de 56 ans, Dr FÉLIX B. GAUDET, natif de la paroisse St Jacques. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à six heures. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, rue de la Douane No 183, entre Bourgogne et Remparts.

ENTREPOT DE TAPIS.
17 ......Rue de Chartres......17
NOUS venons de recevoir et nous offrons A TRÈS BAS PRIX 300 rouleaux de nattes, Blanches, à carreaux rouges, fantaisie; TAPIS de tous genres et de toutes qualités; TOILES CIRÉES pour planchers et tables; STORES. Dessus de tables et de pianos; RIDEAUX et Etoffes à meubles. BROCATELLES, CATELINES, TERRIES, &c.
A. BROUSSEAU & SON.
4 juillet—

AVIS—Bureau du Board of Underwriters, 7 août 1878.—Attendu que le Département de l'incendie éprouve une grande difficulté à avoir accès au feu dans les magasins [illegible] portes [illegible] fer, le public est [illegible] laisser ouvertes les portes de [illegible] de chaque étage, excepté celles [illegible] galeries du premier étage.

Par ordre du Board. GEORGE MATHER, Secrétaire.
8 août—2a

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LES membres de la Société Française du 24 district sont respectueusement informés [illegible] qu'ils trouveront toujours à la Pharmacie de la rue Dauphine, près de l'Esplanade [illegible] médicaments [illegible] les prescriptions [illegible] exécutées, jour et nuit, selon toutes les règles de l'art.

LÉON ARLAUD. Pharmacien de la Société Française.
8 août—1m—DMard [illegible] rue Esplanade.

AVIS.

Succession d'Alexis De Brouille.

L[illegible] ayant été nommé par l'Honorable Cour de District comme l'associé survivant de l'ancienne raison sociale de A. De Brouille, et comme tel, mis en possession des biens de la société, pour en opérer la liquidation par la voie ordinaire des affaires, avis est par le présent donné à tous ceux qui doivent au dit A. De Brouille, d'avoir à s'acquitter, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société sont invitées à les présenter à Mme Marie Decret, coin Royale et Bienville, ou à son avocat, W. E. Murphy, No 27 rue de la Douane, coin Royale.
8 août—5f.

Demande.
ON demande pour l'autre bord du lac une bonne [illegible] qui sache bien [illegible] également un homme de couleur [illegible] faisant la cuisine [illegible] S'adresser de 7 à 8 heures du soir, au No 122 rue Delord.
8 août—1f

Pour Bordeaux.
Le fin voilier de première classe STE-GENEVIEVE, Capitaine Demourant, [illegible] engagé, partira du 15 au 20 courant, pour le dit port.
Pour passage s'adresser à bord ou à BASSETTI & XIQUES. 69 Decatur.
7 août—

Hôtels, Restaurants, &c.

GRANDE ILE
SHADY GROVE HOTEL
M. DUBUCLET D'AUTERIVE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public [illegible] qu'il a fait de la belle résidence de M. Honoré Coulon, à la Grande Ile, un excellent hôtel qui est prêt à recevoir les voyageurs et les touristes. Les prix sont très modérés. On trouvera chez lui tout le confort désirable. On peut avoir des renseignements sur le "Shady Grove Hotel" en s'adressant au Dr Geo. W. LEWIS, 140 rue du Canal, ou à M. J. RAMBO, [illegible] 309 rue Decatur.
6 juil—1m

MONTROSS HOUSE, (Hôtel Montross). A BILOXI, MISSISSIPPI.
Cet hôtel est ouvert et restera ouvert tout l'été et l'hiver.
LE propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et a l'intention d'en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tous les goûts.
Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom de "Shady Grove." Il l'a [illegible] et agrandi et l'a transformé [illegible] de clubs et de compagnies. Un immense terrain couvert de chênes offre tous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y donner des pique-niques.
Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de bains [illegible] du golfe du Mexique. C'est l'endroit [illegible] amateurs de courses en bateaux et de la pêche.
Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains [illegible] gratuitement.
S'adresser à B. J. [illegible] propriétaire. J. BENJ. CHANDLER, Mechanic's & Dealer's Exchange. 47 rue St-Charles.
16 juin—3 1/2 m

THE ROYAL, A Hamilton, Ontario, Canada.
[illegible]
THE OCEAN HOUSE.
[illegible]
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.

BASSETTI & XIQUES
Successeurs de U. MARINONI,
69 ......DECATUR...... 69
En débarquement du navire français STE-GENEVIEVE de Bordeaux.
100 b'ques Vin rouge [illegible]
100 ... Côtes de Bourg L. P. Baron.
25 ... supérieur, Domaine de la Fardo.
12 ... Domaine de Pradillon.
10 ... blanc Sauternes.
50 barils Vinaigre [illegible]
200 caisses Cerises à l'Eau-de-Vie, De Lomprey, Boche & Co.
200 ... [illegible]
100 ... Fruits assortis [illegible]
20 ... Champignons de Paris.
20 ... Petits Pois.
10 ... Cèpes à l'huile.
10 huitièmes Cognac, M. Castillon 1815.
A vendre par BASSETTI & XIQUES, 69 DECATUR.
3 août—6f

Le navire français STE-GENEVIEVE, capitaine Demourant, venant de Bordeaux commencera son déchargement MARDI, 6 courant, au poteau No —, 2nd District.
Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.
BASSETTI & XIQUES, 69 rue Decatur.

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français STE-GENEVIEVE venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
BASSETTI & XIQUES, 69 rue Decatur.
4 août—

FABRIQUE DU SUD.
EXTRAITS CONCENTRÉS —DE— ATKINSON.
EXTRAITS - - - - SAVEUR. POUR LA CUISINE.
Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Muscade.
Pourquoi acheter des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes? Ces extraits sont des plus [illegible] l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.
La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.
Fabricants et propriétaires,
W. T. Creamer & Co., Chimistes.
Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.
A vendre, en gros par [illegible] W. G. LYONS & Co., grocers, à la Nlle-Orléans Lne.
Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.
20 juin—Jeu—MarJA

10 cts. l'Excursion.
TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi, pourra le faire moyennant DIX SOUS. [illegible] Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix, enfants au-dessous de trois ans, gratis.
30 juil—1 m.

CHAUSSEZ-VOUS —A— L'Étoile Rouge
Coin Douane et Bourbon.
18 juil—1m

Avis spécial.

A partir de lundi, 5 août, les trains de passagers partiront d'Alger pour Morgan City le LUNDI, MERCREDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin. Le ferryboat quitte le pied de la rue Ste Anne à 7 heures et demie du matin. Les trains pour revenir à Alger, partent de Morgan City à midi 45 minutes.

Un train de passagers partira d'Alger pour Houma le MARDI et le SAMEDI à 8 heures du matin, et quittera Houma, pour revenir à Alger, à 1 heure et quart de l'après-midi.

Les trains de fret partiront d'Alger le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI à [illegible] heures du soir.

A ces trains de fret sera joint chaque fois un wagon pour passagers.
3 août—

FIÈVRE JAUNE.
COMME préservatif contre la fièvre jaune aussi bien que comme cure dans toutes les périodes de l'attaque, prenez le Indian Cordial, un composé [illegible] purement végétal dont on s'est servi avec les résultats les plus satisfaisants à Porto Rico, la Havane et Vera Cruz.
Prix : Une Piastre la bouteille.
Dépôt à la Nlle-Orléans, chez P. L. CUSACHS, Droguiste, 37, rue Royale.
28 juil—1m.

Bureau de la compagnie des Importers' Bonded Warehouses, coin des rues Conti et Peters. Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1878.—Des soumissions cachetées seront reçues par cette compagnie pour la ferme de leur magnifique bâtisse, "the Importers' Warehouse," pendant le terme de deux ans. La bâtisse est située dans une localité centrale, dans le voisinage immédiat de la Douane. Elle occupe tout le carré d'îlet compris entre les rues Peters, Conti, Clay et St Louis, mesure 300 pieds de façade sur 130 de profondeur; est divisée en six sections séparées par cinq murs, mais communiquant les unes aux autres au moyen de portes en fer doubles. Il y a trois étages d'un bout à l'autre de la bâtisse.

Les conditions du bail seront connues en s'adressant au bureau de la compagnie.

Les soumissions pourront être adressées jusqu'à midi, LUNDI, 12 du mois d'août 1878, jour où elles seront ouvertes.

La compagnie se réserve la faculté de repousser toute offre.

Par ordre du Bureau de Direction. HY. TREMOULET, Président.
28 juil—D&J au12aout

A louer présentement.
La vaste résidence No 163 rue des Ursulines, entre Remparts et St-Claude, contenant 7 appartements à feu, et possédant tous les agréments pour une nombreuse famille. Conditions libérales. S'adresser rue Robertson No 176, entre Ste-Anne et Dumaine.
6 août—12f

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OPITZ
A. BONNET & CIE.,
66 ......RUE ROYALE...... 66

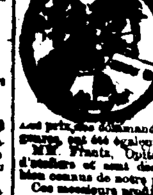

PREVIENNENT les dames et le public qu'ils ont en [illegible] d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits. Les prix des commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 o/o.
MM. Frantz, Opitz et Kreba sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise. Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er août—1 an—DMJ

J. L. BALTZ,
No 81 de la rue de la Douane, NOUVELLE-ORLEANS,
Propriétaire du Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

AVIS.

LES créanciers de la succession d'Alexis De Brouille sont priés de se faire connaître et ceux qui doivent à la dite succession de bien vouloir payer au soussigné. VICTOR OLIVIER, avocat, 140 rue Gravier.
4 août—4, 7, 11, 13.

Enfants à garder.
UNE dame créole, pouvant offrir les meilleures recommandations, désirerait se charger de quelques jeunes enfants dont la garde lui serait confiée et qu'elle soignerait avec la plus grande sollicitude. S'adresser Chemin du Bayou, No. 216, entre Trémé et Marais.
31 juil—10f

Avis aux Contribuables.
LE soussigné se charge de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il règlera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.
JOHN T. DUBOUR, Passage de la Bourse.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 août—CLASSE NO 186

Tirage de 4 heures P. M.

25 20 40 34 71 42 69 33 51 48 70 12 17 2

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature Ce 7 août 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIÉ, Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

Pour Trésorier d'Etat, JUST COMBS, d'Ascension.

Candidature sujette à la décision de la convention démocratique de Bâton Rouge.
17 juil—

Pierre dans la Vessie

La Buffalo Lithia Water guérit de la pierre après que les médecins ont condamné le malade.
La pierre mise dans un verre d'eau Lithia se réduit en poudre fine en trois heures.
Cas de M. C. Wolfe de paroisse Pointe-Coupée, Louisiane.
Paroisse Pointe-Coupée, Lne, 2 avril 1878.
A M. Thomas F. Goode, Propriétaire des Buffalo Lithia Springs, Virginie.
Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et constantes aux reins, elles furent suivies de violentes attaques qui se déclarèrent en moyenne deux fois par semaine et me torturèrent. Je fus souvent soulagé en rendant des pierres du poids de quatre à six grains, et d'autres fois [illegible]
J'employai vainement les meilleurs médecins. Mon état ne variait pas et je fus bientôt réduit à une telle condition que ces derniers me dirent franchement que l'art était impuissant et que [illegible] seule la mort pourrait me délivrer de ma misérable existence. M. J. L. Lyons, pharmacien droguiste de la Nlle-Orléans, me conseilla il y a environ six mois d'essayer de la Buffalo Lithia Water No 2, et je fis ce qu'il me recommandait. Une semaine environ après avoir commencé à faire usage de cette eau, j'eus une attaque beaucoup plus faible que celles dont je souffrais habituellement, et je rendis deux petites pierres. [illegible] de trois heures elles se trouvèrent réduites en poudre fine. [illegible] et je n'ai plus rendu ni pierre ni sable.
La douleur aux reins a entièrement disparu; j'ai regagné l'embonpoint que j'avais perdu et j'ai complètement recouvré la santé. Je suis heureux de reconnaître que je dois la vie et le bien-être que j'éprouve maintenant à l'usage de la Buffalo Lithia Water.
Agréez, etc. C. WOLFE.
Déclaration de M. J. L. Lyons, droguiste en gros et importateur, 42 et 44 rue Gravier et Camp, Nlle-Orléans, Lne.
Nlle-Orléans, Lne, 5 avril 1878.
Je puis attester personnellement l'authenticité de la déclaration précédente de M. C. Wolfe qui est un de nos plus estimables citoyens.
J. L. LYONS.
26 juillet—2m

TRANSFERT DE MAGASIN.
ELKIN & CO.,
168 ......RUE DU CANAL...... 168
se proposant de transférer leur magasin au No. 160 RUE DU CANAL, vers le 1er septembre, offrent de GRANDS AVANTAGES aux acheteurs de TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, &c. afin de diminuer leur stock.
24 juillet—1m

AUX DAMES!
Confections taille des meilleurs goûts,
Déballées aux prix de gros.
Confection de deux pièces, $2.50, confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'express, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers.
[illegible] bien faites, élégamment garnies de brun ou de noir, et la partie supérieure, est en blanc [illegible] Les tailles de 26 à 42; nous en faisons de plus grandes sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 20 confections en recevront une gratis.
Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. [illegible] Adresser toutes les demandes à
G. W. FOSTER & CO., 272 & 265 E. Madison St. Chicago. Illinois.

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS,
se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles [illegible] Propriétaire, Alph. WALZ, 96 rue Conti.

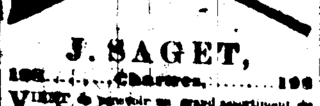

J. SAGET,
126 ......Chartres...... 126
VIENT de recevoir un grand assortiment de fusils de différentes qualités, supérieurs et très élégants, à des prix réduits, de $10 00 jusqu'à $150 la pièce. Ces armes sont garanties pour la portée, et au nombre de 800, comme échantillons pour marchands et armuriers. Toute personne qui veut donner des ordres, en indiquant les qualités et les proportions sera satisfaite sous tous les rapports. Réparations à très bon marché. Toujours les chevrotines de l'ancienne renommée.
21 juil—1 m.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
[illegible] rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

AVIS.

LES personnes qui pourraient devoir à la Succession de Mde Vve MORTIMER BELLY, ainsi que celles qui auraient des réclamations contre la dite Succession sont priées de se présenter au bureau du soussigné, au No 60 rue du Canal.

ARTHUR OLIVIER, Exécuteur testamentaire datif.
30 juil—30—2-29

AVIS IMPORTANT.
Avez-vous des rats et des souris à Chasser? Répondez : OUI!
Le Blé empoisonné de Mitchell, découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.
C'est tout simplement des grains de blé entiers [illegible] les rats, les souris et les autres [illegible] les exterminent.
Il suffit d'un seul essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité de ce nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez
M. T. Creamer & Co., fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON No. 35 de la rue des Magasins.
20 juin—Sa MerVD.